



Conseil des Ministres du mercredi 22 janvier 2020



Un Conseil des Ministres s'est tenu mercredi, le 22 janvier 2020 au Palais Présidentiel de la capitale politique Gitega sous la présidence du Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza.

Neuf points étaient à l'ordre du jour dont la proposition de Loi portant élévation de S.E Président Pierre Nkurunziza au rang de Guide du Patriotisme. D'autres points qui ont été analysés par le Conseil des Ministres étaient entre autre le projet de l'Ordonnance Ministérielle portant fixation d'engagement des dépenses du troisième trimestre 2019/2020, la Note sur le projet d'implémentation d'un système de suivi électronique (e-tax) par l'Office Burun-

daise des Recettes, la Note relative au projet de construction et d'exploitation d'un Centre de Congrès International de Bujumbura.

Egalement étudiés, sont le projet de décret portant réorganisation de la régie militaire de construction (RMC), le projet de décret portant révision du décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant réorganisation du Ministère de la Sécurité Publique et la Gestion des Catastrophes, le projet de décret portant révision du décret n°100/160 du 05 novembre 2018 portant mission et organisation du Ministère des Affaires Etrangères.

En fin, les Ministres autour du Président de la République Pierre Nkurunzi-

Sommaire

page

Conseil des Ministres du mercredi 22 janvier 2020

1

Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience une délégation de l'EAC

2

Le Ministère des Affaires Etrangères présente le bilan des réalisations trimestrielles pour le 2^{ème} trimestre 2019-2020

3

Le Ministre des Affaires Etrangères a tenu une réunion à l'endroit de tout le personnel du Ministère

4

Le Ministre des Affaires Etrangères a tenu une réunion à l'endroit de tout le personnel du Ministère

5

Ajustement salarial : la COSESONA salue la décision du Gouvernement

8

Communiqué de Presse de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 22 Janvier 2020

10

za ont analysé une note sur la participation de l'Etat au capital social de la société Burundi Backbone System (BBS).

D'autres points divers ont également été l'objet d'échange au cours de ce Conseil des Ministres. (source: www.rtnb.bi)

Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience une délégation de l'EAC



Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda a reçu en audience lundi, le 20 janvier 2020, une délégation des

Experts de la communauté de l'Afrique de l'Est (EAC). Monsieur Alexis Badian Ndayihimbaze, Porte-Parole de l'Assemblée Nationale, a précisé qu'ils sont venus pour collecter les contributions des burundais pour l'élaboration des textes de la constitution de la confédération des pays de l'Afrique de l'Est.

Le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale a également fait savoir que les membres de l'Assemblée Nationale ont exhorté à ces Experts de se pencher aussi sur la question des conflits qui existent entre le Burundi et le Rwanda et d'autres pays membres de l'EAC. (source: www.rtnb.bi)

Assemblée Nationale du Burundi: Echange de vœux pour l'année 2020



A l'occasion d'échange de vœux pour l'année 2020, l'Assemblée Nationale du Burundi a octroyé vendredi, le 17/1/2020, 900 cartes d'assurance maladie (CAM) aux familles vulnérables des Provinces Bujumbura, Muramvya et Cibitoke. C'était dans le but de partager la joie des fêtes de fin d'année avec les familles vulnérables de ces trois Provinces.

Dans les Communes de Mugongo Manga, Mukike et Nyabiraba, l'Assemblée Nationale du Burundi a été représentée par son premier Vice-Président Honorable Agathon Rwasa, où on a distribué 300 cartes d'assurance maladie aux vulnérables de ces trois communes.

Dans son discours, Hon. Agathon Rwasa a fait sa-

voir qu'on a organisé cette activité pour palier aux problèmes liés aux soins de santé pour ces vulnérables. Un travail similaire a été effectué en Province de Cibitoke à l'hôpital de Cibitoke sous la coordination du 2^{ème} Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Jocky Chantal Nkurunziza où on a distribué 300 cartes d'assurance maladie aux familles vulnérables Cibitoke, Ndora et Mabayi.

Elle a demandé à la population bénéficiaire de bien conserver ces CAM pour que les noms ou les photos ne s'effacent pas.

En Province Muramvya, l'Assemblée Nationale avait été représentée par le secrétaire général. Les vulnérables des cinq communes de cette Province ont reçu également 300 cartes d'assurance maladie. Les bénéficiaires ont salué cet acte charitable de la part de l'Assemblée Nationale.

Les cérémonies ont continué à l'hémicycle de Kigobe en partageant un verre de nouvel an 2020. Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda a souhaité aux députés et autres invités de marquer une année de paix, de bonheur et de prospérité.

Il a indiqué que l'Assemblée Nationale a réalisé beaucoup de choses dans la paix et la sérénité ce qui a étonné pas mal de gens. Cela a été dû à la bravoure

du bureau, des commissions permanentes, aux députés et aux fonctionnaires de l'institution parce que pendant l'année écoulée le quorum été toujours atteint pour voter les Lois, a-t-il souligné. Il a profité de l'occasion pour donner des prix aux meilleurs presta-

taires de l'Assemblée Nationale et les médailles gagnées dans les jeux de Kampala dans le cadre de l'EAC lui ont été remises. (source: www.rtnb.bi)

Le Ministère des Affaires Etrangères présente le bilan des réalisations trimestrielles pour le 2^{ème} trimestre 2019-2020



Le mardi 21 janvier 2020, le Ministre des Affaires Etrangères Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a tenu un point de presse sur les réalisations trimestrielles dudit Ministère pour le 2^{ème} trimestre de l'année budgétaire 2019-2020.

Ce point de presse s'est articulé autour de quatre principaux points entre autres le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires du Burundi, le renforcement de la communication diplomatique, la consolidation du partenariat stratégique avec la Diaspora burundaise et la poursuite des activités dites de routine par l'Administration Centrale.

S'agissant du renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires du Burundi, le Ministre des Affaires Etrangères a indiqué que le Ministère a participé aux réunions statutaires, aux conférences des organisations sous régionales, régionales et internationales.

Dans la même visée de renforcer la coopération, le Ministre des Affaires Etrangères a également fait savoir que le Ministère des Affaires Etrangères a également assuré l'encadrement des visites officielles effectuées au Burundi par de hautes personnalités provenant des pays partenaires. Il a aussi indiqué qu'il y a eu signature des accords de coopération et des mémorandas d'entente entre le Burundi et d'autres

pays partenaires au développement.

En vue d'assurer une communication diplomatique performante avec les partenaires, le Ministre des Affaires Etrangères a fait savoir que 27 audiences ont été accordées aux partenaires bilatéraux et multilatéraux au cours du deuxième trimestre 2019-2020. Dans le souci de faire connaître les activités accomplies par les différentes structures de l'Etat, il a signalé que douze magazines ont été produits et envoyés aux Missions Diplomatiques et Consulaires du Burundi à l'Etranger et aux Missions Diplomatiques et Consulaires et aux Organisations Internationales accréditées au Burundi.

Concernant la consolidation du partenariat stratégique avec la Diaspora burundaise, il a noté que le Ministère a organisé une formation de son personnel sur le renforcement des capacités sur les accords bilatéraux de migration de la main d'œuvre. Il a aussi informé que les services du Ministère ont également participé à l'organisation de deux réunions tripartites (CENI, Ministère des Affaires Etrangères, Diaspora burundaise) dans le cadre de l'amélioration du système électoral de la Diaspora burundaise.

Pour ce qui est de la poursuite des activités dites de routine par l'Administration Centrale, il a affirmé que les services du Ministère ont déployé tous les efforts pour mener à bon port le travail inscrit dans le plan d'actions du Ministère pour le 2^{ème} trimestre de l'année budgétaire en cours.

En conclusion, le Ministre des Affaires Etrangères Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a signalé que lui-même et tous les services du Ministère sont satisfaits des résultats atteints malgré les difficultés rencontrées. Il s'est dit confiant que les services du Ministère dont il assure la coordination seront en mesure d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le plan d'actions de l'institution. A cet effet, il a

tenu à souligner que les services du Ministère poursuivront, au cours du trimestre en cours, avec pleins d'ardeur, en vue de permettre la levée totale des incompréhensions avec certains partenaires, le retrait du Burundi sur l'agenda du Conseil de Sécurité des

Nations Unies, la recherche de nouveaux partenaires, la conclusion de nouveaux accords ainsi que l'amélioration des conditions de travail du personnel du Ministère des Affaires Etrangères. (Source : Rédaction/MAE)

Le Ministre des Affaires Etrangères a tenu une réunion à l'endroit de tout le personnel du Ministère



Ce jeudi 23 janvier 2020, le Ministre des Affaires Etrangères S.E Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a tenu une réunion à l'endroit de tout le personnel du Ministère.

Dans son discours d'introduction, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a tout d'abord souhaité la bienvenue à tout le personnel du Ministère et a rappelé que cette réunion s'inscrit dans les activités ordinaires du Ministère.

Prenant la parole, le Ministre des Affaires Etrangères a commencé par souhaiter ses meilleurs vœux pour l'an 2020 à tout un chacun et a fait savoir que l'année 2019 s'est clôturée en beauté. Sur ce, il a indiqué qu'il est amplement satisfait des résultats atteints par les services du Ministère au cours du premier semestre écoulé pour l'année budgétaire 2019-2020.

A cet effet, il a invité le personnel du Ministère à toujours gardé à l'esprit que le respect de la hiérarchie est le seul socle sur lequel repose le travail administratif, ceci en vue d'éviter toute insubordination qui constituerait un frein au bon déroulement du travail au sein du Ministère.

Le Ministre des Affaires Etrangères S.E Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a également rappelé que le Burundi s'achemine vers les élections de 2020 et que

cela ne doit pas perturber en aucune façon le travail fait au Ministère. Il a invité tout le personnel à garder l'esprit de cohésion et à continuer à s'atteler à ses activités quotidiennes.

Au nom du personnel du Ministère, le Directeur des Ressources Humaines au Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Jean Pierre UWITONZE a, quant à lui, remercié le Ministre des Affaires Etrangères pour sa préoccupation à toujours veiller à l'amélioration des conditions de travail du personnel du Ministère.



Dans son mot de clôture, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a remercié le personnel du Ministère des Affaires Etrangères pour avoir répondu à cette réunion et a invité tout à chacun à faire sien les conseils prodigués par le Ministre des Affaires Etrangères en vue d'accroître le rendement au travail.

(Source : Rédaction/MAE)

Sixième Réunion des Hauts Fonctionnaires Burundais et Sud-Africains



Mercredi le 23 Janvier 2020, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Isidore NTIRAMPEBA, a procédé à l'ouverture de la 6^{ème} Réunion des Hauts Fonctionnaires Burundais et Sud-Africains qui s'est tenu à l'Hôtel Best Outlook. Les travaux de cette réunion se sont déroulés pendant deux jours, du 22 au 23 janvier 2020.

Dans son mot de bienvenu, le Secrétaire Permanent a relevé l'importance des relations qui lient le Burundi et l'Afrique du Sud. Il n'a pas manqué de saluer le leadership du feu Président Nelson Mandela dans la Résolution des Conflits au Burundi. Il a mentionné que le Burundi participe aujourd'hui aux missions de maintien de la paix en Somalie, en Côte d'Ivoire, en République Centrafricaine, et que c'est une façon de rendre à la Communauté Internationale le soutien apporté au Burundi durant ses dures épreuves.



Il a, par ailleurs, encouragé les experts des deux pays venus échanger, à davantage consolider cet-

te relation toujours grandissante à travers la coopération dans différents secteurs. Il a rappelé qu'il faut envisager également la tenue de la première Commission Mixte entre le Burundi et l'Afrique du Sud.

A son tour le Chef de la délégation sud-africaine l'Ambassadeur Ndumiso NTSHINGA, Vice-Directeur Général responsable des Affaires Africaines au Département des Relations Internationales et de la Coopération de la République Sud-Africaine, s'est notamment réjoui de l'hospitalité légendaire des Burundais et du beau paysage qui caractérisent notre pays. Il a aussi salué la solidarité du Burundi envers les pays en conflits tels que la Somalie.

Après l'ouverture officielle des travaux de la 6^{ème} Réunion des Hauts Fonctionnaires Burundais et Sud-Africains, les experts des deux délégations se sont concertés pour explorer l'état des lieux de la coopération entre le Burundi et l'Afrique du Sud dans les différents secteurs, et envisager de nouvelles opportunités de coopération. Plusieurs Ministères du Burundi et de l'Afrique du Sud ont été représentés ainsi que le secteur privé ; et les Représentants de ces Ministères ont négociés des projets relatifs à la Santé, à l'Education, à la Justice, au Sport, à l'Art, à la Sécurité, à la Défense, aux Affaires Sociales, au Transport, aux Echanges Commerciaux, au Tourisme, aux Mines, aux Droits de l'homme, et au renforcement des capacités des fonctionnaires de l'Etat. Les deux parties se sont convenues que les projets soumis seront examinés, une fois transmis aux autorités supérieures des deux parties pour qu'ils puissent être réalisés pour l'une et l'autre partie.

Des échanges fructueux ont été faits sur les projets d'Accords et les Accords à renouveler, et les deux parties ont pu faire le point sur la coopération et ainsi renforcer les bases des relations futures.

Un dîner d'accueil a également été offert par le Gouvernement du Burundi dans un climat convivial et chaleureux.

Les travaux de 6^{ème} Réunion des Hauts Fonctionnaires Burundais et Sud-Africains se sont terminés par les mots de clôture des deux chefs de délégations, Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, Directeur Général des Relations Bilatérales au Ministère des Affaires Etrangères du Burundi et l'Ambassadeur Ndumiso NTSHINGA, Vice-Directeur Général responsable des Affaires Africaines au Département des Relations Internationales et de la Coopération de la République Sud-Africaine. Le Chef de la délégation sud-africaine Ambassadeur Ndumiso

NTSHINGA a remercié la délégation burundaise pour son accueil et la bonne organisation au cours des délibérations bilatérales. Le Chef de la délégation burundaise Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, à son tour, a remercié la délégation sud-africaine pour leur visite au Burundi et leur participation à la 6^{ème} Réunion des Hauts Fonctionnaires Burundais et Sud-Africains.

Les deux Chefs de délégations se sont dits satisfaits des bons résultats obtenus en si peu de temps dans un climat de compréhension mutuelle, de cordialité et de fraternité. Ils ont également félicité les experts qui ont participé aux travaux pour leur dévouement et leur professionnalisme.



(Source : Rédaction/MAE)

Karusi: le Ministère de la bonne gouvernance s'implique pour la bonne gestion des coopératives



Le Ministère de la Bonne Gouvernance a organisé jeudi, le 16 janvier 2020 dans la Commune Buhiga de la Province Karusi, un atelier de renforcement des capacités à l'intention des responsables des coopératives et des femmes leaders sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans la gestion des coopératives. L'objectif de cette rencontre avec les responsables des coopératives et les femmes leaders était d'échanger sur la bonne gouvernance dans la gestion des coopératives.

Le Ministre en charge de la Bonne Gouvernance, Madame Jeanne d'Arc Kagayo qui a dirigé cet atelier, a indiqué que son Ministère a une préoccupation de la satisfaction des citoyens qui sont aujourd'hui devant une politique importante, une politique de la promotion des coopératives.

Madame Jeanne d'Arc Kagayo a fait savoir que le Gouvernement burundais a compris depuis longtemps que le développement de la population doit commencer par la base; c'est à dire au sein des mé-

nages et sur les collines. C'est ainsi qu'il y a eu la promulgation de la loi qui régit les coopératives et a été décidé d'octroyer 10 millions de francs burundais comme crédit remboursable sur chaque colline du pays à travers les coopératives pour financer leurs projets de développement, a-t-elle ajouté.

Concernant la phase de la sensibilisation sur la Loi régissant les coopératives, le Ministre de la Bonne Gouvernance a expliqué que les membres de son Ministère se rendent sur terrain pour vérifier si les responsables et les membres des coopératives maîtrisent bien cette Loi. C'est aussi l'occasion pour voir si les membres des coopératives connaissent les droits et responsabilités définis dans cette loi, a poursuivi le Ministre de la bonne gouvernance.

Selon la Ministre Jeanne d'Arc Kagayo, C'est aussi l'occasion de parler des malversations et de la lutte contre la corruption dans les coopératives et pour sensibiliser les femmes leaders à s'impliquer activement dans les coopératives car le développement une question qui concerne tout le monde. (source:

www.rtnb.bi)

Le Ministère en charge de la Santé Publique présente le bilan semestriel des réalisations



Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida Dr Thaddée Ndikumana a présenté vendredi, le 17/01/2020, le bilan semestriel des réalisations. Parmi les réalisations de ce Ministère

figurent la lutte contre le paludisme, la lutte contre la malaria et les volets santé-mère enfant et les efforts du Gouvernement dans la lutte contre les épidémies d'Ebola et de Choléra. Il a indiqué que plus de 1000 cas de choléra ont été traités en Mairie de Bujumbura et en Commune Rugombo de la Province Cibitoke. Pour la lutte contre la malaria, le Ministère de la Santé Publique a organisé une campagne de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action. Le Ministre Dr Thaddée Ndikumana appelle la population à se servir convenablement de ces moustiquaires

(source: www.rtnb.bi)

Le Ministère du commerce présente le bilan de ses réalisations



Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme Monsieur Jean Marie Niyokindi a présenté samedi, le 18 janvier 2020 le bilan semestriel des réalisations. Il a indiqué que les services de ce Ministère se sont heurtés à certains défis et contraintes, dont l'insuffisance des moyens techniques et financiers pour l'encadrement des activités commerciales. Il a précisé en outre qu'au cours de ce deuxième semestre, ledit Ministère poursuivra l'activité de surveillance du marché et de suivi de l'activité économique. (source: www.rtnb.bi)

Bientôt, l'Institut Supérieur des Cadres Militaires(ISCAM) va adhérer au système Baccalauréat –Master-Doctorat (BMD)



L'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM), a procédé mercredi, le 22 janvier 2019 à la séance de validation des programmes d'enseignement à l'ISCAM.

L'Institut Supérieur des Cadres Militaires est reconnu

comme le centre d'excellence dans la sous région. Il est donc nécessaire qu'il intègre le système Baccalauréat – Master – Doctorat (BMD) comme le stipule la loi numéro 1/22 du 30 décembre 2011 portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi.

Ainsi depuis 2015, l'ISCAM a intégré le système BMD sans toute fois avoir un cadre légal de l'offre de formation à l'ISCAM. Le chargé de la formation militaire au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants Monsieur Rémy Nduwayo a précisé que prochainement, l'ISCAM compte délivrer des diplômes de baccalauréat après avoir rempli toutes les exigences et directives émanant du Ministère

ayant l'Enseignement Supérieur dans ses attributions d'où la tenue imminente de cette séance de validation des programmes d'enseignement à l'ISCAM a-t-il martelé.

Concernant la promotion du système BMD qui n'a pas encore eu leur diplôme, le Chef de service de la formation académique au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a indiqué que ces lauréats sont occupés par la formation du centre commando donc, ça n'a rien perturbé a-t-il souligné.

Lt col Prime Niyongabo, le Chef de service de la formation académique à l'ISCAM a précisé que le temps qui reste pour l'obtention de ce document ne sera pas long. Selon lui, la commission chargée d'analyser

le contenu de l'offre de formation de l'ISCAM et donner des recommandations va parcourir l'offre de formation et va essayer de corriger les erreurs de fonds et de formes, les problèmes de codages, des intitulés et mettre dans l'annexe des spécimens, les bulletins, les diplômes et la liste des enseignants.

Il a en outre annoncé que la commission chargée d'analyser le contenu de l'offre de formation va perfectionner ce document. Dès que ces documents seront disponibles, les lauréats de la première promotion auront leur diplôme a – t – il signalé (source: www.rtnb.bi)

Ajustement salarial : la COSESONA salue la décision du Gouvernement



Les syndicats des enseignants regroupés au sein de la coalition COSESONA (le Compte Spécial des Enseignants pour la Solidarité Nationale) a organisé jeudi, le 23 janvier 2020 un point de presse. L'objectif était d'exprimer leurs sentiments de satisfaction et de gratitude envers le Gouvernement du Burundi grâce à la réponse à leur demande d'une 5^{ème} phase d'ajustement salariale.

Comme l'a indiqué le Vice-président de la COSESONA Monsieur Emmanuel Mashandari, la coalition avait demandé au Gouvernement de prolonger l'indemnité d'ajustement salariale pour les 6 mois qui restent pour que la loi budgétaire 2019-2020 ne prenne fin.

Cela a été dicté par le fait que la période de 4 ans qui était préconisé pour cette indemnité venait d'expirer

avec le mois de décembre 2019 lors que l'étude sur la politique salariale équitable dans l'administration publique burundaise n'était pas encore parachevée, a ajouté Monsieur Emmanuel Mashandari.

Monsieur Emmanuel Mashandari dit que ces syndicats demandent encore une fois au Gouvernement d'instruire les services chargés du suivi de cette étude de redoubler d'effort et de terminer dans les délais, le travail qui leur est confié afin que les préparations de la loi budgétaire 2020-2021 puissent tenir compte de ses implications. Cela permettra de répondre aux différentes interrogations en rapport avec la question d'harmonisation des salaires et la réduction des lamentations de certains secteurs liées au gel des annales et autres indemnités.

Nous demandons aux enseignants de prendre acte de la réponse que le Gouvernement vient de réserver à leur demande en rapport avec l'ajustement salarial et d'avoir confiance en leurs Représentants quant au suivi de la politique salariale équitable, a conclu Monsieur Emmanuel Mashandari. (source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 22 JANVIER 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 22 janvier 2020 sous la présidence de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Après une prière animée par un des membres du Gouvernement, son Excellence le Président de la République a d'abord remercié le tout puissant car l'année 2019 s'est terminée et l'année 2020 a commencé dans la paix et la tranquillité, avec toute l'équipe gouvernementale au complet. Il a souhaité à l'équipe gouvernementale les vœux de nouvel an, tout en les félicitant pour le dévouement, l'esprit de solidarité et de collaboration qui a marqué le travail gouvernemental durant l'année écoulée. Il leur a demandé de maintenir l'élan jusqu'aux prochaines élections.

Il leur a souhaité plein succès et une bonne santé durant l'année 2020.

A alors suivi l'analyse des points suivants:

1. **Proposition de loi portant Elevation de Son Excellence Président Pierre NKURUNZIZA au rang de Guide du Patriotisme**, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux

Son Excellence Président Pierre NKURUNZIZA est une personnalité très importante pour le Burundi.

En effet, il fait montre de l'abnégation inégalée, de l'engagement et du dévouement exceptionnels à la défense de la souveraineté nationale, de l'éveil de la conscience du peuple burundais et de l'amour de la patrie.

Il a matérialisé son idéologie sage en parcourant le pays entier pour inculquer l'esprit patriotique à tous les citoyens en général et à la jeunesse en particulier.

Son Excellence Président NKURUNZIZA est un Président exemplaire dans la consolidation de l'indépendance politique et économique de la République du Burundi.

Enfin, Son Excellence Président NKURUNZIZA a initié et cimenté la culture et la discipline démocratique au Burundi outre les œuvres multiples et louables qu'il a conçues et finalisées dans le pays.

Son Excellence Président NKURUNZIZA mérite des égards particuliers pour les services rendus au peuple burundais qui décide de l'élever au rang de Guide du Patriotisme.

Il convient de souligner que ce projet de loi est une initiative de l'Assemblée Nationale.

A l'issue des échanges et débat, le Conseil des Ministres a hautement apprécié ce projet de loi et l'a adopté après l'avoir enrichi et renforcé en proposant le titre de « Guide Suprême du Patriotisme au Burundi ».

2. Projet d'ordonnance ministérielle portant fixation d'engagement des dépenses du troisième trimestre 2019/2020, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique.

Le Gouvernement du Burundi a entrepris des réformes dans la gestion des Finances publiques qui découlent de la loi de Décembre 2008 relative aux finances publiques.

Ces réformes concernent essentiellement la préparation et l'exécution du Budget de l'Etat, la comptabilité publique, ainsi que le contrôle de l'utilisation du Budget de l'Etat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de Décembre 2008, la loi budgétaire de 2019/2020 prévoit l'élaboration des plafonds d'engagements trimestriels des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces plafonds d'engagements, qui sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernent toutes les dépenses sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, c'est-à-dire les dépenses de salaires et de la dette.

C'est l'objet de ce projet d'ordonnance. A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil l'a adopté.

3. Note sur le projet d'implémentation d'un système de suivi électronique de la facturation(e-tax) par l'Office Burundais des Recettes, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique.

Depuis sa création, l'Office Burundais des Recettes a toujours évolué vers une administration fiscale moderne, et cette modernisation ne pourrait se concevoir dans un environnement non informatisé. Dans le souci d'améliorer et d'adapter la stratégie de collecte des recettes par l'informatisation complète de l'Office Burundais des Recettes (OBR), le Ministère des Finances a approché la société HUAWEI pour son expertise technique, qui a proposé une solution clé à main de collecte en ligne et automatique de la TVA et de contrôle des revenus des contribuables. Une Note stratégique y relative a été présentée en Mai 2016.

En juin 2017, le Conseil des Ministres a donné une nouvelle orientation du projet qui était celle de couvrir notamment tous les aspects de recettes. Cette Note fait suite à cette recommandation.

L'exécution du projet apportera une nette amélioration des contrôles effectués par l'OBR en matière de TVA en particulier mais également en matière de chiffres d'affaires déclarés à l'impôt sur les revenus en général, et par conséquent contribuera à l'augmentation des ressources intérieures dans le financement du budget de l'Etat.

L'approbation du contenu de la Note par le Conseil des Ministres permettra à l'OBR de passer immédiatement aux étapes relatives à l'implémentation du projet qui présente des avantages évidents.

Après échange et débat, le Conseil a reconnu l'intérêt évident que présente ce projet mais a constaté que le coût reste relativement très élevé. Des compléments d'informations pour prendre une décision efficiente étaient encore nécessaires surtout quant au coût de ce projet par rapport aux équipements déjà existants à l'OBR et à l'expérience comparative avec d'autres pays, surtout voisins, présentant presque le même niveau d'infrastructures informatiques que le Burundi.

Une équipe a été désignée pour se pencher sur la question et le dossier sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai d'un mois.

4. Note relative au projet de construction et d'exploitation d'un Centre de Congrès International de Bujumbura, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique.

Le projet de construction d'un Centre de congrès international de Bujumbura a été initié par le Directeur Général du Club du Lac Tanganyika.

Devant cet intérêt manifesté et exprimé, une Commission ad hoc a été désignée pour analyser la faisabilité du Projet.

Cette Commission a conclu que le projet méritait d'être encouragé et soutenu.

Au niveau de la gestion de ce Centre, le promoteur propose la création d'une société mixte dénommée « Burundi Congres and Business Center » et dont les apports seraient répartis, respectivement en 20% pour l'Etat du Burundi, 80% pour le privé.

Le Conseil des Ministres avait analysé cette note et avait accepté le principe de la réalisation de ce projet Il avait, à cet effet, désigné une équipe pour mener les négociations des termes du partenariat dans ce Projet pour que les intérêts de l'Etat soient sauvegardés.

La nouvelle note proposée indique les conclusions de ces négociations et réitère le soutien à ce projet. Elle retient l'option proposée, partenariat public-privé, avec la recommandation de prendre des précautions lors des négociations de la convention de partenariat avant la construction dudit complexe, à la phase de création de la société mixte « Burundi Congres and Business Center » et pendant l'exploitation du Centre pour éviter que le Gouvernement ne soit lésé à un moment ou à un autre.

Après échanges et débat, le Conseil a adopté le contenu de la Note et a recommandé que le projet soit rapidement mis en œuvre.

5. Projet de décret portant réorganisation de la Régie Militaire de Construction (RMC), présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Régie Militaire de Construction (RMC) sont, jusqu'à ce jour, régis par le décret n°100/028 du 22 février 1990.

Près de trente ans après, les missions de la Régie Militaire de Construction ont évolué et certaines des nomenclatures et certaines dispositions de ce décret sont devenues anachroniques. Il y a donc nécessité de revoir ce décret aux fins de l'adapter au contexte du moment.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce projet et l'avait retourné pour être retravaillé afin de renforcer la Régie Militaire de Construction et étendre ses missions pour la rendre compétitive par rapport aux autres grandes sociétés intervenant dans le secteur de la construction.

Après analyse du projet retravaillé, le Conseil l'a adopté moyennant quelques corrections.

6. Projet de décret portant révision du décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant réorganisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes, présenté par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes

Le Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est actuellement organisé par le décret n°100/083 du 20 juillet 2018.

Bien qu'il soit récent, il s'avère nécessaire de le réviser pour le bon fonctionnement du Ministère.

En effet, certaines structures du Ministère ne correspondent plus à proprement parler aux missions qu'elles exercent. Il y a donc nécessité de changer leurs appellations pour les adapter à leurs missions.

L'Ecole Nationale de la Protection Civile, en tant qu'établissement public, doit être placée sous la tutelle du Ministère et non dans la Direction Générale de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes.

Enfin, certaines nominations qui étaient de la compétence du Ministre doivent se faire par décret.

Telles sont les principales innovations qu'apporte ce projet de décret.

Après échanges et débat, le projet a été adopté.

7. Projet de décret portant révision du décret n°100/160 du 5 novembre 2018 portant mission et organisation du Ministère des Affaires Etrangères, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères

Le Ministère des Affaires Etrangères est actuellement organisé par le décret n°100/160 du 5 novembre 2018.

Une année après, le besoin se fait sentir d'apporter une amélioration à sa structure et à ses missions.

Il s'avère en effet que les migrations pour l'emploi et leur lien avec le développement sont une question qui concerne la plupart des nations et qui occupe une grande place dans les relations internationales.

Il convient dès lors que le Burundi accorde une attention particulière aux travailleurs migrants en provenance du Burundi dont le nombre ne cesse de croître.

Le présent projet vient mettre en place, au sein du ministère, une Direction chargée exclusivement de la promotion de l'emploi des migrants. Ainsi, il sera mis un terme aux procédés épars et non coordonnés que l'on constate actuellement dans ce secteur. Il vise à anéantir les effets négatifs du recrutement clandestins des travailleurs migrants burundais et à défendre leurs intérêts dans les pays de destination.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil l'a adopté moyennant quelques corrections.

8. Note sur la participation de l'Etat du Burundi au capital social de la société Burundi Backbone System (BBS), présentée par le Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information.

La société BBS a été créée en 2008 dans le cadre du partenariat public-privé.

Dans ce partenariat, le Gouvernement du Burundi était représenté par le Secrétariat Exécutif Permanent des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC) et le secteur privé était fait des compagnies de télécommunication Africell, Onatel, U-Com, Econet et Cbinet.

Face aux manquements de la société BBS dans l'exécution de ce contrat de partenariat, le SETIC a résilié le contrat en 2017. Ces manquements étaient dus au fait que ces actionnaires étaient en même temps des clients.

Au regard de l'intérêt que représente la société BBS dans la vie nationale, la note propose la création d'une société mixte où tout ancien actionnaire qui n'aura pas remboursé la totalité de sa dette avant l'ouverture du capital sera exclu dans le nouvel actionnariat de BBS.

Comme apport dans ce capital, le Gouvernement donnera deux terrains à savoir celui qui héberge actuellement les bureaux de BBS, ainsi qu'un autre terrain sis à Muramvya. L'expertise a montré que la valeur marchande de ces deux terrains est de 3.475.475.052 Frbu.

Après analyse de la Note, le Conseil a autorisé la participation de l'Etat au capital de la BBS.

9. Divers

- Le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire a parlé de l'état d'avancement du projet de chemin de fer qui va relier la Tanzanie, le Burundi et la République Démocratique du Congo.
- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a démenti les informations et les images d'animaux morts comme quoi ils sont frappés d'épidémie. Il s'agit en réalité des vaches qui ont été frappées par la foudre. Il a également parlé des chenilles qui ont attaqué le maïs mais a indiqué que la situation est en train d'être maîtrisée.
- La Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a informé le Conseil des tentatives de manipulation de la jeunesse surtout en

cette période pré-électorale. Elle a rappelé que toute organisation voulant rassembler les jeunes doit collaborer avec les services concernés.

- Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a déploré les menaces dirigées à l'endroit des agents de la REGIDESO surtout dans le quartier Nyabugete parce que les habitants ne sont pas encore connectés à l'électricité faute de compteurs. Il a indiqué que ces compteurs seront prochainement disponibles.

Gitega, 23 janvier 2020

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi